

20220328-3

**Délibération du conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 28 mars 2022**

Objet : Approbation du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021 de l'établissement public Paris Musées

Le conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu le CGCT, notamment deuxième partie, Livre III « finances communales », titre 1^{er} « budgets et comptes », articles L. 2312-2 et 2313-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les budgets primitifs et modificatifs de Paris Musées approuvés par le conseil d'administration les 18 décembre 2020, 2 juillet 2021, 18 octobre 2021 et 20 décembre 2021 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 présenté par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France, et sauf règlement et apurement par la Chambre Régionale des Comptes ;

Délibère :

Article 1 : Le compte de gestion pour l'exercice 2021 de l'établissement public Paris Musées produit par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France est approuvé conformément aux résultats ci-après :

- section d'investissement : excédent de 1 888 629,63 €
- section de fonctionnement : excédent de 2 006 312,07 €

Article 2 : Le compte administratif pour l'exercice 2021 de l'établissement public Paris Musées est approuvé conformément aux résultats ci-après :

**- Section d'investissement
DEPENSES**

- | | |
|--|-----------------|
| o les crédits de l'exercice 2021 ont été arrêtés à | 46 425 903,89 € |
| o le montant des dépenses mandatées s'élève à | 22 459 405,69 € |

RECETTES

- les recettes de l'exercice 2021 ont été évaluées à 49 399 677,20 €
- le montant des recettes constatées s'élève à 24 348 035,32 €

L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2021 est de 1 888 629,63 €.
Le résultat cumulé au 31 décembre 2021 est un excédent de 14 069 334,08 €.

- Section de fonctionnement

DEPENSES

- les crédits de l'exercice 2021 ont été arrêtés à 82 140 378,53 €
- le montant des dépenses mandatées s'élève à 77 975 831,93 €

RECETTES

- les recettes de l'exercice 2021 ont été évaluées à 82 140 378,53 €
- le montant des recettes constatées s'élève à 79 982 144,00 €

L'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 est de 2 006 312,07 €.
Le résultat cumulé au 31 décembre 2021 est un excédent de 1 770 368,83 €.

Par délégation, la directrice générale

A. Sophie de Gasquet
Anne-Sophie de GASQUET